



## OBSERVATIONS - PRESCRIPTIONS

La commission, après un rappel de la dernière visite périodique effectuée le 21/07/2022 et de la visite de réception de travaux du 10/06/2024, prend acte de la levée des prescriptions émises et prend connaissance des différents rapports présentés, à savoir :

Équipements et formations	Articles	Organisme de contrôle	Date	Obs.	Prescriptions
Installations électriques	EL 18 EL 19	BARTH	14/06/25	NON	
Eclairage de sécurité	EC 15	BARTH	14/06/25	NON	
Installations de gaz-certificat conformité	GZ 28 à GZ 30	PRIMAGAZ	23/07/24	NON	Faire vérifier la conduite de Gaz
Installations de chauffage	CH 57 CH 58	SR STROH	19/06/24	NON	
Ramonage conduit de fumée	CH 57	SR STROH	19/06/24	NON	Vérification de la vacuité du conduit
Appareils de cuisson en cuisine	GC 21 GC 22	SR STROH	19/06/25	NON	
Dégraissage de la hotte de cuisine	GC 21 §2	VEMS	02/10/24	NON	
Ascenseurs Visite annuelle	AS 8 AS 9	OTIS	02/01/25	NON	
Ascenseur Visite quinquennale	AS 9	SOCOTEC	28/09/22		
Installations de désenfumage	DF 10	ESI	16/10/24	NON	
SSI de catégorie A Visite annuelle	MS 73 PE 4	BARTH	20/06/25	NON	
SSI de catégorie A Visite triennale	MS 73				Equipement neuf, prochaine triennale en mars 2027
Robineets d'incendie armés	MS72- MS 73	ESI	18/06/25	NON	
Extincteurs	MS 72 MS 73	ESI	18/06/25	NON	
Portes automatiques	CO 48	PORTALP	12/05/25	NON	
Formation du personnel	MS 48	ESI	18/06/25		
Exercice d'évacuation	MS 51	INTERNES	Hebdo.		
Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)		L'établissement dispose d'un défibrillateur accessible au public.			
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)		Satisfaisante.			

(\*) Les justificatifs et rapports devront être transmis en mairie.

Le registre d'accessibilité a été présenté.

Le registre de sécurité est très bien tenu à jour.

**L'établissement devra respecter les articles du Code de la Construction et de l'Habitation ainsi que l'arrêté du 25 juin 1980 concernant les dispositions générales du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public et les dispositions particulières à chaque type d'établissement.**

### VISITE DES LIEUX

Lors de la visite de l'établissement, il a été procédé à un essai de l'alarme générale par activation de la tête de détection incendie n°ZDA 16 située au niveau de la circulation du 2ème niveau devant la chambre GRIEG. **L'essai est concluant.**

A l'issue de la visite, la commission conseil à l'exploitant de formaliser par écrit les consignes d'évacuation transmises aux différents animateurs et enseignants qui se succèdent tout au long de l'année scolaire et d'annexer au registre de sécurité un exemplaire de ces consignes.

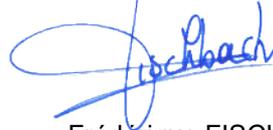
La commission édicte ensuite la prescription suivante :

1. Retirer le cale-porte de la porte coupe-feu du local lingerie (**article CO 27**).

**CONCLUSION**

AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE A LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

LA PRÉSIDENTE,



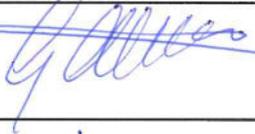
Frédérique FISCHBACH

# COMMISSION DE SÉCURITÉ D'ARRONDISSEMENT

VISITE PÉRIODIQUE – MAISON LES ALIZIERS – DABO

SÉANCE DU 27 JUIN 2025

AVIS

QUALITÉ	NOM	AVIS	ÉMARGEMENT
P. le SOUS-PRÉFET LA CHEFFE DE BUREAU	FISCHBACH Frédérique	FAVORABLE	
MAIRE	Nicolas GASSER	Favorable	<del></del>
GENDARMERIE	CROIZER David	Favorable	<del></del>
S. POMPIER PRÉVENTION	LTM ERIC ROUPERT PREVENTIONNISE	FAVORABLE	
D.D.T.			

LA COMMISSION ÉMET UN AVIS

FAVORABLE

~~DÉFAVORABLE~~

A LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION  
DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom, prénom et signature de l'exploitant :

WELTZER Richard

Président A. O. S. Haguenau



LA PRÉSIDENTE



Frédérique FISCHBACH